Ami du Clergé du 24 octobre 1929

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour la fête de la Toussaint. — II. Le triomphe des saints, 657. — III. L'obligation d'être saint, 660.
Sermons sur les Trépassés. — I. Le culte des morts, 662. — II. La prière de l'Eglise pour les défunts, 665. — III. *A des Tertiaires franciscains* : La dévotion franciscaine en faveur des âmes du Purgatoire, 668.
Plan de sermon pour la Dédicace. — L'habitation de Dieu parmi les hommes, 672.

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

II

LE TRIOMPHE DES SAINTS

Sancti de hoc mundo judicabunt, angelos judicabimus.
Les saints jugeront le monde, et nous jugerons les anges eux-mêmes. (I Cor., VI, 2-3).

Mes frères,

J'ai commencé avec vous, l'an dernier à pareil jour [1], l'étude de ce que j'ai appelé : *La destinée ultime des saints*, ou des élus, les deux vocables étant au fond synonymes. J'ai évoqué devant vous le tableau de la résurrection prédite pour la fin du monde, et je vous ai montré ces amis de Dieu, au son de la diane qui sera sonnée dans le ciel, sortant de leurs tombeaux, de nouveau vivants comme aux jours de leur vie ancienne, mais rajeunis, transfigurés, poussière encore sans doute, en leur corps renouvelé, mais spiritualisés, plus près de l'esprit que de la matière, incorruptibles, impassibles, agiles, subtils et glorieux, beaux d'une beauté souveraine, organismes parfaits physiquement, enfin l'idéal de leur propre type tel que Dieu l'a conçu dans sa pensée éternelle.

Il s'agit aujourd'hui de soulever un autre coin du voile qui nous cache un avenir mystérieux et pourtant certain. Que deviendront les Elus une fois hors de leur tombe ? Resteront-ils longtemps sur cette terre qui fut leur première patrie ? S'ils n'y restent pas, où iront-ils ? Que deviendront-ils et que feront-ils ?

Mon texte, m. f., vous apporte la réponse à ces questions : « *Sancti de hoc mundo judicabunt... angelos judicabimus*. Les Saints jugeront le monde et, — si nous sommes des saints, — nous jugerons les anges eux-mêmes » : les anges, c'est-à-dire ici les démons.

Ce qui revient à dire :

1° Qu'aussitôt ressuscités, les Saints rejoindront leur Chef et leur Roi, Jésus-Christ, Juge suprême ; et 2° qu'ensuite ils jugeront le monde et les mauvais anges avec lui.

Comme vous le voyez ou le pressentez, c'est encore un tableau que je viens tracer devant vous, mais en même temps, je tiens à le dire, c'est aussi une doctrine, car je n'avancerai rien qui n'ait sa racine et son appui dans les Ecritures.

I

Quand donc la Résurrection sera un fait accompli, m. f., quand, à la voix impérieuse et déchirante de la trompette suprême et par la puissance de Dieu, les hommes sortis soudainement de la terre se seront retrouvés tout entiers, reformés des éléments anciens épurés, quand se sera produit cet événement le plus grandiose et le plus poignant de l'histoire de l'Humanité, le Christ descendra et viendra, comme il l'a prédit.

Il ne viendra plus dans les abaissements et dans les infirmités de sa vie mortelle. — Ce sera toi, pâle enfant de la misérable étable de Bethléem ; toi, l'ouvrier fatigué des soirs de Nazareth ; toi, l'apôtre aux pieds poudreux des sentiers de Galilée et de Judée ; toi, l'écrasé de Gethsémani ; toi, le flagellé du Prétoire ; toi, le crucifié du Golgotha ; toi, le Dieu anéanti du tabernacle : toi encore et toujours, mon Dieu ; mais dans la majesté et dans la gloire de ton immortelle vie !... D'abord, son signe, la Croix, se dessinera dans le ciel, lumineuse et gigantesque, pour qu'elle puisse être aperçue de tous les yeux et de partout. A cette apparition extraordinaire, pressentant et sentant que quelque chose de terriblement grave se prépare pour elles, toutes les tribus de la terre frissonnent. Elles comprennent qu'elles sont insensiblement parvenues au Grand Jour, et les acclamations et les clameurs d'effroi s'élèvent, se mêlent et se confondent en un bruit semblable au bruit des grandes eaux. Les Elus saluent le signe sacré comme le drapeau de leur victoire ; les autres se lamentent, stupides de surprise et d'épouvante.

Ces mêmes tribus de la terre lèvent encore leurs regards ; et elles sont les spectatrices d'une autre grande scène. Après l'apparition de la Croix, une autre apparition : voici le Fils de Dieu ! Il descend sur les nuées, le visage fulgurant sur le fond d'un ciel de ténèbres, vêtu des vêtements du Thabor, robe plus blanche que la neige, le corps brillant d'une clarté de soleil.

Tout le genre humain le voit, car tous les hommes sont là, sans en excepter un seul. J'y suis, vous y êtes, m. f. Tous les morts sont là, ressuscités, et tous les vivants que la mort n'a pas eu le temps de frapper avant la fin de tout. Ils sont là, dans cette vallée de Josaphat qui ne sera pas l'étroite déchirure du sol, non loin de Jérusalem, qu'on décore de ce nom, mais l'espace immense, car, nous dit S. Jean, à l'apparition de Jésus sur son grand trône blanc « le ciel et la terre se seront enfuis de devant sa face et le vide les aura remplacés » (Apoc., xx, 11). Ils sont là, tous : les hommes, les femmes, les enfants, les riches, les pauvres, les empe-

[1] Voir *Prédication* 1928, p. 625.

reurs, les rois, et — pourquoi ne le dirais-je pas, quand ces hommes ont une responsabilité si redoutable ? — les dictateurs, les présidents de République, les ministres, les simples citoyens, les grands et les petits. Tous, de tous les temps et de tous les pays, tous rangés à leur juste place, tous égaux devant le Juge le plus éclairé et le plus impartial qui fut jamais !

Et voici accourir et se mêler à l'énorme foule humaine, des êtres plus qu'humains, des êtres sans corps et sans visage, à la fois resplendissants et misérables. Ce sont des esprits, les mauvais anges, les révoltés de la première révolte, les vaincus de la première bataille, les tombés de la première heure qu'une force surnaturelle irrésistible pousse vers la vallée des dernières Assises. Ils accourent, et leur arrivée complète la multitude des justiciables du Christ et des Saints.

Dans cette multitude, les Saints, je les cherche maintenant ; ils n'y sont plus. Où sont-ils donc ? Levez les yeux, m. f. : selon la parole de Jésus, « Là où est le corps, les aigles se rassembleront », les bons Anges sont venus se ranger autour de leur Roi, et en même temps, de l'emplacement où ils étaient restés jusque là, comme s'ils avaient les ailes de l'aigle, en réalité poussés par l'amour, attirés, enlevés par l'invincible centre d'attraction que le Christ est pour eux, tous les saints, dans un vol innombrable et immense, se sont élancés vers leur Maître adorable et adoré, et ils planent près de lui, au-dessus de la foule qui attend en bas la suprême et redoutable sentence.

Et c'est ici, m. f., qu'apparaît la raison de cette dignité de Juges du monde et des Anges dont le Christ a revêtu les Saints.

Les Saints, là-haut, avec les bons Anges, cortège de tous les êtres les plus beaux et les plus purs qu'a produits la collaboration de la nature et de la grâce, unis entre eux, sont aussi unis à Jésus. Le « *sint unum*, qu'ils soient un », si difficilement réalisable ici-bas, est réalisé enfin, et réalisée aussi la fusion de toutes les âmes justes dans le Christ. Il n'y a plus, dans le Christ et les siens, qu'un seul esprit, qu'une seule pensée, qu'une seule volonté dans une seule et même lumière. Unité parfaite et telle qu'on n'en peut imaginer de plus étroite. Ils sont en lui et il est en eux.

Et parce qu'ils sont pour ainsi dire *d'autres lui-même*, ils vont juger le monde avec lui. La voilà, la raison de leur judicature.

Or, tout est prêt. Jésus est assis sur un nuage de lumière dont la splendeur illumine les immensités du firmament, radieux dans son humanité glorifiée, entouré du peuple innombrable des Anges fidèles et des Saints de la terre. Juifs qui l'avez tué jadis, le reconnaissez-vous ? Judas qui l'as trahi, le reconnais-tu ? Persécuteurs qui avez versé le sang des martyrs, le reconnaissez-vous ? Incrédules qui vous êtes moqués de lui et des siens et qui alliez jusqu'à dire qu'il n'était qu'un mythe, le reconnaissez-vous ? Contemplez ce Roi dans sa cour : comme il est grand ! comme ils sont grands, tous ! Mais que vois-je ? Comme ces figures gravées ou peintes qui prennent deux expressions contraires selon qu'on regarde l'un ou l'autre profil, Jésus sourit aux Elus d'un sourire d'une douceur adorable et il foudroie les autres du feu de sa colère. Sur le visage des Saints, même expression : douceur et sévérité inflexible...

Pourquoi ce contraste ? — C'est que l'heure du jugement a sonné.

Quel va y être le rôle des Saints ?

II

Je n'ai pas à établir ici, m. f., la réalité d'un jugement général et dernier après la résurrection de la chair. Ce n'est pas le sujet de ce discours. Au surplus, d'une part vous savez que Jésus-Christ nous a annoncé ce jugement en termes formels au chapitre XXV de S. Mathieu, et d'autre part vous n'ignorez pas que notre sentiment de la justice, comme aussi bien notre raison et le bon sens, le réclame, plus que cela : l'exige. Il faut que, pour tous, le voile des apparences soit déchiré. Au cours de cette vie terrestre, l'intime des âmes reste secret ; nous nous trompons souvent et, plus souvent encore, nous sommes trompés sur les intentions, la moralité, le vrai fond de ceux avec qui nous vivons. De plus nous jugeons mal. Des hommes droits et vertueux sont traités par le monde avec une sévérité outrée, avec une flagrante injustice, calomniés, maltraités, persécutés, molestés, spoliés, déshonorés, tués ! Par contre, des misérables captent notre estime, notre confiance et jusqu'à notre admiration. Combien y en eut-il dans tous les temps, sans en excepter le nôtre, de ces misérables ? Des calomniateurs masqués, des haineux qui font le mal en se cachant, des violateurs clandestins des serments sacrés du mariage, des meurtriers volontaires des germes de la vie, des refouleurs d'âmes dans le néant, des hypocrites qui couvrent leurs injustices et leurs vices du voile de l'honnêteté, quelquefois même de la religion, des profiteurs enrichis aux dépens des petits et des pauvres, des endormeurs et des corrupteurs de conscience, des pervertisseurs de l'enfance et de la jeunesse, des sectaires, destructeurs de la religion qui soutient et qui sauve : ah ! la liste est longue, car il y en a d'autres ! Eh bien ! à ceux-là l'estime publique, la considération, les louanges, les succès, les places, les honneurs, l'argent ; aux autres les tribulations, les vexations, les sévices, quelquefois jusqu'à la dépossession, jusqu'à l'exil, jusqu'au sang ! N'est-il pas nécessaire, en justice, que les masques soient arrachés, que les déguisements tombent, que les hypocrisies et les artifices s'avèrent, que les fausses vertus et les faux bienfaits apparaissent ce qu'ils sont dans une clarté franche et crue, et que soient découverts enfin et comme dénudés les habiles truquages et camouflages infâmes ? Il faut donc, pour que pleine justice soit faite, que toutes les intentions comme toutes les actions, tous les désirs et tous les vouloirs des cœurs, — tant de mystères, — soient mis au jour dans une large et impitoyable lumière.

C'est ce déshabillement des âmes qui va s'accomplir à l'instant sous les yeux des saints, dans le triomphe d'une justice sans appel.

Rapide ou lente, on ne sait, devant des milliers d'yeux agrandis par l'admiration, la surprise et l'anxiété, une scène étrangement saisissante se déroule encore à la vue. En haut, la foule rayonnante des sauvés autour du Sauveur ; en bas, l'innombrable cohue des malheureux, hommes ou anges, qui ont abusé des dons de Dieu, qui l'ont méprisé, offensé, trahi, repoussé. En haut, l'allégresse, l'ivresse : les élus éprouvent une sensation de jubilation et de victoire d'une intensité inconnue ; en bas, la détresse : ceux qui sentent venir l'inévitable condamnation tremblent sous l'emprise de la plus poignante angoisse qu'ils aient jamais ressentie.

Tout à l'heure, ils voulaient déjà fuir et s'ensevelir sous les abîmes de la terre. Ils criaient aux rochers et aux montagnes : « Ecrasez-nous », la nature est restée sourde à leurs cris désespérés. A présent, ils ne savent que devenir. Ils demeurent debout, la face levée vers le Juge, hypnotisés, fascinés et comme pétrifiés dans l'attente du verdict pressenti.

Il y a, m. f., en cette vie, des heures si douces et si terribles qu'il semble que les choses elles-mêmes font silence et écoutent. Nous sommes à l'une de ces heures-là. Il se fait un silence semblable à celui des grands espaces déserts d'où toute vie s'est retirée ; ou, si l'on entend quelque bruit, c'est la sourde et immense rumeur des cœurs affolés dans les poitrines. Tous se taisent, car tous sentent que toute dénégation ou toute protestation est non avenue. Celui qui est là sait tout, a tout vu, parce qu'il n'y a pour lui ni appartement isolé, ni portes closes, ni nuit impénétrable, ni conscience fermée à clef. Il sait tout, il a tout vu, jusqu'aux mobiles inconnus, jusqu'aux intentions, jusqu'aux désirs conscients mais avortés que la volonté perverse n'a pu transformer en actes. Terrible lumière, lumière si puissante qu'elle rend les corps diaphanes et qu'on voit au travers les marques que toutes les actions, toutes les passions de la vie, ont gravées dans les âmes. Chacun, pour ainsi dire, porte ses fautes et ses crimes sur son front, et tel qu'on prit pour un honnête homme ou même pour un saint, apparaît aux regards stupéfaits comme un scélérat, et tel qui fut traité comme un scélérat apparaît comme un honnête homme ou même comme un saint.

La vallée de Josaphat est ainsi la grande cour de cassation où une multitude de causes sont rapportées, où une infinité de jugements sont cassés, annulés. La vérité de nos pauvres vies est exposée aux yeux de tous. Des milliards de spectateurs nous voient tels que nous fûmes, dans notre nudité morale, pour notre gloire ou notre confusion.

Ainsi, le livre des vies est ouvert : *liber scriptus proferetur*, il n'y a qu'à lire. Jésus et les saints ont lu d'un même regard. Et tout à coup la sentence éclate. Se tournant vers les saints assemblés autour de lui, — et ceci, remarquez-le bien, n'est pas un jugement, mais une invitation, — Jésus dit : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le Royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. » Les saints répondent : « Nous vous suivrons dans votre royaume, Seigneur, car l'heure de la justice a sonné pour nous. » Jésus abaisse ensuite ses regards sur la foule des mauvais esprits, damnés depuis des siècles, sur celle des hommes et des femmes qui ont voulu l'être. Il lève sa droite d'où jaillit la foudre et il dit : « Retirez-vous de moi, maudits ! Allez au feu éternel qui a été préparé pour Satan et pour ses mauvais anges. » Les bons Anges et les Saints, transformés en jury de ces grandes Assises, font écho encore une fois à ces redoutables paroles. Leur jugement est le même que celui de Jésus ; leur volonté est la même ; même, leur verdict : « Retirez-vous de nous, maudits, allez au feu éternel ! » Justice est faite !

A ce moment, le tableau tracé par la Sagesse dans le Livre qui porte son nom deviendra la scène même de ces heures uniques. Pendant que les Saints se dresseront dans leur sereine assurance devant ceux qui furent leurs exploiteurs, leurs oppresseurs et leurs persécuteurs, ces malheureux, saisis soudain d'une panique horrible, s'étonneront que leurs victimes, alors qu'eux se voient perdus, soient sauvées. Ils reconnaîtront la misérable fausseté de leurs calculs, et touchés d'amers et vains regrets, ils gémiront. « Voici donc, diront-ils, ceux qui furent l'objet de nos risées et que nous jugions dignes de tout opprobre. Insensés que nous étions, nous pensions et nous proclamions que leur vie était une folie et qu'ils ne pouvaient mourir que d'une mort sans honneur. Et les voici au nombre des enfants de Dieu et admis parmi les Elus. Nous avons voulu vivre notre vie en jouissant de ses faux biens ; nous nous sommes égarés hors du chemin de la vérité, et ce n'est ni la lumière de la justice ni le soleil de l'intelligence qui se sont levés sur nous. Tout est perdu ! » (Sap., IV, 7-20 ; V, 1-15). Et voici que ta porte s'ouvre toute grande, cité des larmes et de l'éternelle douleur ! Anges et hommes, toutes les vies manquées tombent dans l'abîme, emportées comme, au vent d'automne, les feuilles mortes. Mais en même temps, vous vous ouvrez aussi dans les profondeurs de l'azur, portes d'or du ciel, et le Christ avec son éblouissant cortège, s'élève et disparaît là-haut, au chant d'un chœur immense où chaque esprit sauvé, où chaque âme sauvée chante sa victoire et sa joie !

* *

Ce sera un jour redoutable, celui-là, m. f., pour les esprits et les âmes qui furent les ennemis déclarés de leur Créateur et de leur Sauveur ; mais pour les saints, quelle revanche ! O jour réparateur et vengeur, ô jour bienheureux d'une victoire définitive qui, si nous sommes fidèles, nous fera entrer, avec les Anges et tous les Elus, dans la demeure à jamais triomphante où se fixeront nos destinées ! Sanctifions-nous, m. f., pour devenir des Elus. Comme les Saints, gardons la foi, soumis à l'Evangile, à l'Esprit-Saint, à l'Eglise. Comme les Saints,

mettons l'amour de Dieu au-dessus de toutes les amours. Comme les Saints, aimons notre prochain, c'est le deuxième commandement. Comme les Saints, combattons nos mauvais instincts et nos passions : ce sont nos passions qui nous perdent ! Comme les Saints, détachons-nous des biens terrestres qui nous sont prêtés, non donnés. Comme les Saints, pratiquons la justice, car ils sont avant tout des justes : *justi*. Comme les Saints, accomplissons tous nos devoirs de religion sans lâcheté, sans respect humain, dussions-nous en souffrir dans notre tranquillité et nos intérêts. D'un mot, soyons, toujours et en tout, des disciples de Jésus-Christ et des imitateurs des Saints ! Ainsi soit-il.

III

L'OBLIGATION D'ÊTRE SAINT

Sancti estote, quia ego sanctus sum.
Soyez saints, parce que je le suis. (Levit., XI, 44).

Cet appel à la sainteté, sous forme obligatoire, a été maintes fois adressé par Dieu aux Juifs de l'Ancien Testament. S. Pierre (Ire ép., I, 15-16) l'a fait entendre à tous les chrétiens : « Soyez, dit-il, irréprochables dans toute votre conduite, car il est écrit : Vous serez saints parce que je le suis. »

A la vérité, Dieu seul est qualifié pour formuler ce commandement avec son motif fondamental. Car seul il est la sainteté essentielle, absolue et infinie ; seul il est le maître et le régulateur des volontés humaines, comme il est aussi l'auteur, l'animateur et le rémunérateur de leur perfection morale.

Il semble pourtant que d'autres, à des titres divers, peuvent nous adresser la même invitation : ce sont tous ceux qui généreusement, selon le précepte de Dieu, furent des saints ; ce sont tous ceux dont nous célébrons aujourd'hui la fête. Bien qu'ils soient, m. f., sensibles à vos louanges, à vos prières, à vos chants, ce qu'ils attendent de vous, ce qui leur agréera davantage, c'est, à n'en pas douter, un culte d'imitation. Et je crois interpréter leurs pensées et leurs vœux en mettant sur leurs propres lèvres la consigne sacrée : « Soyez saints puisque je le suis. »

Pour répondre à leurs désirs, pour vous déterminer — s'il le fallait — à les honorer de la plus excellente façon, je vous rappellerai les motifs qui rendent obligatoire pour tous la sainteté ; je ne dis pas une sainteté éminente, mais au moins une sainteté essentielle et élémentaire : celle qui inclut l'exemption du péché mortel et qui est conditionnée par l'observation des préceptes divins.

Pour nous résoudre à pratiquer ce minimum de sainteté, une seule raison suffirait : elle ne s'offre pas à nous sous la forme d'un simple conseil, c'est un précepte rigoureux. Après Notre-Seigneur qui a dit : « Soyez parfaits comme est parfait votre Père céleste, » après S. Pierre, l'apôtre S. Paul le rappelle : « La volonté de Dieu, dit-il, c'est votre sanctification. *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra* » (I Thess., IV, 3). En pourrait-il être autrement ? Comment Dieu, qui est la sainteté infinie, ne l'exigerait-il point de ses créatures raisonnables, dans la mesure de leurs forces ? Pourquoi d'ailleurs a-t-il formulé et détaillé les commandements, sinon pour leur tracer et leur imposer la voie de la sainteté ? Or puisqu'il est le Maître, il suffit qu'il commande : l'obéissance devient un strict devoir. Voilà pourquoi, après avoir prescrit la sainteté aux Juifs, il a ajouté : « Moi, votre Maître et votre Dieu. *Ego Dominus et Deus vester* » (Levit., XIX, 2).

Mais en réalité Dieu n'ordonne rien qui ne soit avantageux pour nous. Lui qui nous a faits sait mieux que nous ce qui nous est utile. Aussi nous ne sommes pas seulement obligés d'être saints, nous y trouvons encore de précieux profits : car la sainteté est une source de grandeur et de bonheur. Ce sont surtout ces deux considérations que je vais soumettre à votre attention et à vos réflexions.

I. — *La sainteté source de grandeur*

Il n'est guère d'hommes ici-bas qui ne soient épris de grandeur, qui n'aient des rêves ou des ambitions de gloire. La grandeur et la gloire, je les vois briller sur le front des vaillants soldats et de leurs chefs intrépides ; elle auréole celui des savants et des hommes de génie ; elle continue de jeter un lustre sur ceux dont les aïeux comptent des prouesses ou des hauts faits : grandeur éphémère, qui s'achète souvent fort cher, et qui n'est accessible qu'au petit nombre.

Il en est une autre, plus réelle, d'une splendeur incomparable, à la portée de tous les chrétiens. Car quels que soient leur rang et leur condition sociale, s'ils observent les commandements et gardent leurs âmes exemptes de toute faute grave, ils méritent qu'on salue en eux des ouvriers et des artisans de la gloire de Dieu. La gloire de Dieu, certes, l'immensité et l'harmonie des cieux la publient ; et comme il est aussi grand dans les êtres les plus infimes, l'herbe de nos prairies, la fleur de nos jardins, l'oiseau sous la ramée, l'abeille laborieuse la chantent à l'envi. Mais il y a là des sons plutôt que des voix. Il faut des intelligences qui les interprètent et leur donnent leur valeur. Telles sont les âmes saintes : elles recueillent d'abord cet hymne muet de la création et le font monter vers Dieu. Elles y joignent leurs propres hommages : celui de leurs prières, de leurs louanges, et aussi celui de leur vie totalement soumise à Dieu. Elles mêlent leurs chants de gloire aux concerts angéliques, elles préludent aux cantiques de la céleste Sion.

Et c'est là pour elles un premier élément de grandeur. En voici un second, plus magnifique, et en lui-même incroyable. Car les saints possèdent un don incomparable, la grâce sanctifiante qui, selon le témoignage de l'apôtre S. Pierre, est une participation réelle et permanente de la nature divine. C'est une véritable renaissance qui s'est opérée en eux, une vie supérieure qui s'épanouit, une rénovation et une transformation admirables qui se produisent : la

créature est devenue l'enfant de Dieu, le serviteur a disparu pour faire place à l'ami, ami combien tendrement aimé et chéri de Dieu ! C'est une intimité étroite et profonde qui se noue entre Dieu et l'âme, avec, à sa base, une certaine ressemblance mutuelle. L'âme est un temple où habitent les trois Personnes de la Sainte Trinité, et parce que ses actes sont en quelque manière ceux d'une créature déifiée, ils acquièrent une valeur d'éternité : ils donnent droit à l'héritage du Fils, à la possession du ciel : « *Si filii, et hæredes* » (Rom., VIII, 17).

Peut-on, m. f., concevoir une grandeur plus magnifique, plus authentique, et à ce seul titre la sainteté ne devrait-elle pas être recherchée et possédée par tous les hommes ?

Ces relations, créées par la sainteté entre Dieu et les créatures raisonnables, sont évidemment la meilleure source de la grandeur. J'en trouve encore une autre, moins magnifique sans doute, mais qui ne laisse pas d'être très précieuse et très estimable. L'âme sainte reste soumise à Dieu. Et c'est aussi une supériorité pour elle que de se dégager d'un monde corrompu et corrupteur, que d'échapper à ses séductions ou à ses moqueries, de ne se laisser entamer ni par ses maximes perverses, ni par ses mauvais exemples, ni par ses complaisances criminelles. Et c'est enfin une grandeur et une splendeur, que de rester maître de soi-même, que de triompher dans les luttes intimes contre d'agréables mais funestes passions, que de transformer une nature portée vers le mal.

II. — *La sainteté secret du bonheur*

Ainsi la sainteté est une source de grandeur ; j'ai ajouté qu'elle est aussi le secret du bonheur. Le bonheur, mot magique qui fait battre tous les cœurs, aspiration commune à tous les êtres, objet de leurs recherches et de leurs efforts. Mais où est-il ?

Beaucoup le placent dans une région étrangère, si je puis employer cette expression : ils le demandent à des satisfactions plus ou moins viles qui énervent l'âme et dessèchent le cœur ; ils croient l'atteindre dans des joies bruyantes, factices, creuses et superficielles. Comme l'abeille qui vole de fleur en fleur, ils courent de plaisirs en plaisirs, mais tandis que celle-ci tire un miel délicieux de ses efforts, ils ne recueillent, après un contentement passager, qu'amertume et que tristesse. Avec le poète désenchanté ils redisent : « Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide, j'éprouve un tel dégoût que je me sens mourir. »

Au contraire les saints, qui se fient aux promesses et aux assurances divines, mettent et trouvent le bonheur dans une région plus sereine et plus sûre. Il leur suffit d'être soumis à Dieu pour en goûter la douceur et pour éprouver des joies plus intimes, plus pures et plus constantes. Pour eux se vérifie la remarque vécue de S. Grégoire *(Homil.* 36 *in Evang.) :* « Au rebours des délices corporelles, qui, avidement désirées, engendrent bientôt la satiété et le dégoût, les délices spirituelles, d'abord peu enviées, sont de plus en plus recherchées au fur et à mesure qu'on les éprouve. Plus leur saveur est connue, et plus elles sont aimées. »

Certes, m. f., je trahirais la vérité et vous leurrerais de dangereux espoirs, si j'affirmais que tout est bonheur pour les saints. Le bonheur parfait n'est point ici-bas. Et le Christ a déclaré que, pour être son disciple comme le sont les saints, il fallait porter sa croix et le suivre. Peut-être même y a-t-il davantage de souffrances pour les âmes qui veulent rester fidèles à Dieu. Mais parce que ces souffrances sont un trait de ressemblance avec le Fils de Dieu fait homme, parce que, unies aux siennes, elles ont une valeur d'expiation, de rachat, de perfectionnement, qu'elles sont le meilleur gage de la possession du ciel, les saints les acceptent non seulement avec courage, mais avec joie. Le mot de S. Paul reste vrai même ici : « Soyez dans la joie ; je le répète, soyez joyeux » (Philip., IV, 4). La tempête agite la surface de l'océan, sans en atteindre le fond ; les épreuves peuvent ébranler la sensibilité, même bouleverser les cœurs ; la volonté et la raison supérieure demeurent immuablement fixées en Dieu, source de consolation et de paix.

Je sais bien aussi que la morale évangélique, dont l'observation est la condition de la sainteté, reste un joug, mais combien il est léger et suave ! Ecoutez à ce sujet une pensée ingénieuse empruntée à S. Augustin. Telles les ailes pour les oiseaux, tel est le joug du Christ pour les chrétiens. Les ailes sont un fardeau pour ceux qui les portent, mais à leur tour elles portent les oiseaux et par elles ils s'élancent dans les airs, et chantent leur joie de vivre. Ainsi le joug du Christ dont sa grâce est inséparable : les chrétiens le portent, mais à son tour il les porte, il les élève au-dessus du monde et d'eux-mêmes, il leur permet d'entonner le cantique de l'affranchissement et de la liberté ! Joug pour joug, disent les saints, nous préférons celui du Christ à celui du monde et des passions : celui-ci est une liberté d'esclavage ; celui-là une servitude de liberté.

* *

Ces considérations sur la grandeur et le bonheur de la sainteté vous auront, je l'espère du moins, vivement frappés ; ma meilleure récompense serait qu'elles vous aient touchés et décidés à devenir des saints, au moins dans le sens que j'ai indiqué.

— Hélas ! direz-vous peut-être, cette sainteté, nous la désirons ardemment, mais elle nous apparaît comme une cime trop haute, que notre faiblesse nous empêche d'atteindre, ou de nous y maintenir. — M. f., un soldat à terre n'est pas un vaincu s'il se relève. Et avec la toute-puissance de la grâce de Dieu, toujours à la portée de qui la demande avec foi, la victoire, même après des chutes, vous reste assurée.

Rien à ce sujet n'est plus encourageant que l'exemple de celui qui fut un grand pécheur avant d'être S. Augustin. Ah ! certes, il les connut de 16 à 30 ans, les ivresses des joies du monde, ces joies déplorables comme il les appela plus tard ; il en

sentit aussi la honte et l'amertume et, au moment de sa conversion, il eut encore bien des hésitations. Car, écrit-il *(Conf.*, l. VIII, ch. XI) « elles me retenaient, ces misères des misères, ces vanités des vanités qui étaient mes vieilles amies. Elles me tiraient pour ainsi dire par le vêtement de ma chair et me murmuraient tout bas : Est-ce que tu nous quittes ? Quoi ? dès ce moment, nous ne serons plus avec toi pour jamais ? Et dès ce moment, telle et telle chose que tu sais bien ne te sera plus permise, pour jamais, pour l'éternité ? »

Et quand, malgré ces voix enchanteresses, il fut revenu totalement à Dieu, écoutez, m. f., les accents de sa jubilation. « O Christ Jésus, mon secours et mon libérateur ! Combien soudainement ce fut pour moi un bonheur de manquer des douceurs des vanités du monde ! Jadis, je craignais de les perdre ; maintenant quelle joie de les avoir quittées ! C'est vous qui les chassiez de moi-même ; vous les retiriez et vous entriez à leur place, vous, plus doux que toute volupté, plus resplendissant que toute lumière. Désormais j'étais libre. J'eus alors la joie qui n'est pas donnée aux impies, mais à ceux qui vous honorent. Ce fut pour moi la Vie bienheureuse de me réjouir en vous, de vous, par vous et à cause de vous. »

Puissiez-vous, m. f., guidés et soutenus aussi par tous les saints que nous invoquons, boire à la coupe de ces joies de la sainteté, prélude du bonheur éternel. Ainsi soit-il.

SERMONS SUR LES TRÉPASSÉS

I

LE CULTE DES MORTS

Mortuo ne prohibeas gratiam. Ne refuse pas ton bienfait au mort. (Eccli., VII, 37).

Mes frères,

Ce charitable et compatissant appel que la Sainte Ecriture adresse aux hommes de tous les siècles, notre Mère la Sainte Eglise catholique vous le répète aujourd'hui, et par la pompe funèbre de ses cérémonies et par la voix de ses ministres chargés de vous instruire.

La journée qui se termine a été, ou du moins a dû être un jour de prière et d'intercession pour les âmes qui souffrent dans le purgatoire, par conséquent un jour de joie, de consolation, de soulagement pour ces victimes, malheureusement trop délaissées, de la justice divine.

Vous avez appris, par les enseignements de la foi, que c'est une pensée sainte et salutaire que d'intercéder en faveur des trépassés auprès de notre Père du ciel, et sous l'influence de cette chrétienne persuasion, vous êtes venus assister, ce matin, au sacrifice de nos autels ; vous êtes venus dans le temple pour y tendre des mains suppliantes et dire à Dieu avec l'Eglise : « *Requiem æternam dona eis, Domine* ; Seigneur, donnez-leur le repos éternel. »

Mais, pour avoir répondu aujourd'hui à l'appel de l'Eglise, êtes-vous vraiment sans reproche ? Avez-vous rempli, dans toute leur étendue, les obligations que l'Eglise, la charité et même le cri de la nature vous imposent ?... Vous avez prié aujourd'hui, mais l'aviez-vous fait hier, êtes-vous dans la résolution de le faire demain ? Et pourtant... les feux du purgatoire qui étaient ardents hier ne le seront-ils plus demain et après ? Dès lors, puisque ces flammes brûlent chaque jour, que chaque jour de nouvelles victimes tombent, souffrent et pleurent dans ces effroyables tourments, ne devons-nous pas également travailler, chaque jour, à apaiser la justice divine et à tempérer ses rigueurs ? Que devient, ou plutôt qu'est devenue, au sein du peuple chrétien, la salutaire habitude de prier pour les morts ?

Hélas ! ne nous arrêtons pas à dire que, dans ce siècle qui se targue d'être le siècle humanitaire par excellence, le nombre des chrétiens qui ont à cœur le soulagement des âmes du purgatoire, devient chaque année plus restreint ! Permettez-moi plutôt, vous qui gardez un souvenir reconnaissant aux morts, d'arrêter votre attention sur deux considérations d'un intérêt éminemment actuel.

1° Je vous démontrerai d'abord que le culte des morts, tel qu'on le pratique sous nos yeux, est un culte peu chrétien ;

2° Je vous apprendrai ensuite le moyen de le rendre tel que le veut l'Eglise, tel que le réclame le soulagement des âmes du purgatoire.

I

Et d'abord, je dis qu'elles sont rares, même dans le monde chrétien, les personnes qui, selon les principes et les règles de la religion, ont pour les morts une vraie et solide charité. La douleur de la plupart, en effet, est peu chrétienne dans son expression comme dans sa durée.

I. — Elle est peu chrétienne *dans son expression*, car en quoi consiste-t-elle ? — Entrez dans cette maison où la mort a fait, depuis une heure, sa terrifiante apparition. Que se passe-t-il autour de ce lit funèbre, sur lequel gît inanimé le corps d'un père, d'une mère, d'un fils ou d'une fille tendrement aimés ? De tous côtés s'élèvent des cris lugubres, des lamentations désespérées : expression d'un déchirement cruel et d'une douleur immense, humainement explicable, peut-être. Tous les yeux et tous les cœurs sont pleins de larmes. Le train ordinaire de la vie est suspendu ; vous diriez que la mort, en tranchant le fil de cette existence, a du même coup paralysé toute l'activité des survivants. Douleur légitime, oh ! oui, m. f. Pleurez sur les morts, vous dirai-je avec la Sainte Ecriture, pleurez comme en un jour de grande calamité ; pleurez, vos sanglots émeuvent le cœur de notre Dieu qui mouilla de ses larmes la tombe de son ami Lazare. Mais votre amitié et votre affection se traduiront-elles uniquement par de vains regrets et d'inutiles lamentations ?

Tandis que tout à l'heure, la terreur et l'angoisse dans l'âme, penchés sur la figure du mourant pour recueillir son dernier souffle, et déposant enfin toute

illusion, vous vous répétiez à travers vos larmes : c'est fini, non, tout n'était pas fini : aux yeux de la foi, au contraire, tout recommençait !

Pour le chrétien, la vie de l'éternité succédait à celle du temps ; l'heure du jugement, l'heure de la récompense ou du châtiment suivait le temps de l'épreuve et du mérite. Oui, tandis que sur ses lèvres décolorées par la mort, vous cherchiez encore quelques vestiges d'une vie, hélas ! évanouie, dans cette même chambre mortuaire, sur ce lit funèbre, en votre présence et sous vos yeux, se déroulaient les péripéties d'un drame dont les conséquences avaient une portée incalculable. Dieu prononçait son jugement sans appel. Et alors, le même instant qui a vu cesser les souffrances du corps n'a-t-il pas vu commencer la douloureuse expiation de l'âme ? Et cette pauvre âme qui souffre, gémit, se lamente et réclame votre aide au sein des flammes du purgatoire, vous l'oublieriez pour ne songer qu'à rendre au corps les derniers devoirs, ou vous livrer à de stériles démonstrations de douleur ?

« Ayez pitié de moi, vous crie-t-elle, vous tous qui fûtes mes amis, car sous vos yeux, peut-être à cause de vous, la justice divine m'a condamnée à de longs et sévères châtiments. » Ne l'entendez-vous pas ? Et quelle réponse lui accordez-vous ? Que vous demande-t-elle ?... des prières ou des pleurs ? Ah ! que peuvent vos larmes pour modérer les ardeurs de ce feu violent qui la torture ?

Et cependant qui songe à prier ? Qui songe à satisfaire aux droits de la justice divine, dans cette maison mortuaire, où Dieu a dressé son tribunal et où les anges l'ont entendu prononcer un irrévocable arrêt ?

L'heure des larmes est aussi l'heure favorable pour lever les yeux au ciel, pour se rapprocher de Dieu par la prière, par le repentir humble et sincère de ses fautes, par la réception de la Sainte Eucharistie, consolation des âmes affligées.

C'est au pied des autels qu'un bon chrétien prie plus efficacement pour les chers défunts. Mais, bien souvent, la présence de la mort fait expirer la prière sur toutes les lèvres. Jamais on ne songe moins à prier qu'au milieu des tristesses d'un deuil récent ; on ne remplit même plus les devoirs les plus sacrés de la religion, et si, durant ces jours, une grande solennité appelle le peuple chrétien autour des autels, les membres des familles visitées par la mort s'estimeront dispensés d'y paraître : vous diriez des sujets en révolte contre leur souverain. Cet abus est devenu sous nos yeux, non seulement une coutume, mais, ce qui est plus étrange, une bienséance, en sorte que ceux qui se piquent de vivre selon les lois du monde, au lieu de prier avec plus d'instance pour leurs morts se tiennent comme dispensés de le faire.

« N'est-ce pas indigne, s'écriait, il y a plus de deux siècles le grave Bourdaloue devant le royal auditoire pressé autour de sa chaire, n'est-ce pas indigne de s'interdire, selon qu'il se pratique aujourd'hui, les saints offices et de se dispenser des prières solennelles de l'Eglise, pour payer aux morts un tribut de larmes qu'ils ne nous demandent pas et qui ne leur sera jamais utile ? Car enfin, de quel secours peut être à une âme l'excès de votre douleur ? Pensez-vous que le feu purifiant dont elle ressent les vives atteintes puisse s'éteindre par les larmes qui coulent de vos yeux ?... Autrefois, insistait-il, et vous me permettrez d'insister après lui, autrefois les païens gageaient des hommes pour pleurer aux obsèques de leurs parents, pendant qu'eux-mêmes étaient occupés à offrir des sacrifices, croyant qu'ils remplissaient beaucoup mieux leurs devoirs de piété filiale par leur dévotion que par leurs larmes, et qu'il était beaucoup plus juste de se décharger sur d'autres de l'office de pleurer que de celui de prier. Nous, par une opposition bien bizarre, et par un aveuglement encore plus déplorable, nous gageons des hommes pour prier... et nous nous contentons du soin de pleurer ! »

Considérez l'aspect du cortège qui accompagne un défunt à sa dernière demeure. Combien y remarquez-vous de personnes recueillies et occupées à prier ? En dehors du prêtre qui psalmodie les graves supplications de la sainte Liturgie, en dehors des congrégations diverses convoquées plutôt pour accroître la pompe de la cérémonie que pour joindre leurs prières à celles de l'Eglise, qui se préoccupe de soulager par la prière l'âme du défunt ? Personne, personne, sauf peut-être quelques rares exceptions.

Non, m. f., non, vous ne me contredirez pas si j'affirme que, parmi nous, la piété pour les morts se borne à remplir l'extérieur des devoirs funèbres, à accompagner un cadavre de la maison mortuaire au cimetière, à participer aux cérémonies d'un deuil plus ou moins prolongé, à suivre un convoi, en un mot à ce qui peut éclater aux regards des hommes.

Cette épouse ne se croit plus redevable de rien vis-à-vis de son mari, ni ce fils et cette fille à l'égard de leur père ou de leur mère, lorsqu'ils ont rendu tout un peuple témoin de leur douleur et de leurs larmes, et attesté leur attachement au défunt par l'éclat qu'ils déploient à ses funérailles.

A Dieu ne plaise que je veuille condamner les honneurs funèbres : l'abus que le plus grand nombre en fait ne les empêche pas d'être légitimes et saints dans leurs origines et dans l'intention de l'Eglise qui les a institués. Mais je veux seulement vous rappeler que votre piété pour les morts ne doit pas consister uniquement dans un pompeux apparat ; que si nous en demeurons là nous ne faisons rien pour eux ; que ces démonstrations extérieures de notre affection et de notre douleur sont plutôt une consolation pour nous-mêmes qu'un soulagement pour les morts.

Cette âme qui souffre dans le purgatoire vous sera incomparablement plus obligée des prières, des aumônes, des bonnes œuvres, des messes dont vous lui appliquerez le fruit que de toute la magnificence que vous aurez déployée pour les obsèques : une seule communion faite pour elle lui marquera bien mieux votre reconnaissance qu'une montagne de couronnes déposées sur son cercueil.

D'ailleurs n'est-il pas injuste, j'allais même dire inconvenant, et certainement peu religieux, de ne rien épargner pour l'ensevelissement d'un corps qui sera demain la pâture des vers, et de ne rien faire pour secourir une âme destinée au ciel et rachetée par tout le sang de N.-S. Jésus-Christ ?

II. — Peu chrétienne dans son expression, notre piété pour les morts est souvent encore peu chrétienne *dans sa durée*. Dès que le jour de l'enterrement est passé, que le temps du grand deuil touche à son déclin, on ne songe plus au mort, et nous pouvons dire en toute vérité que son souvenir s'envole avec le son des cloches qui tintent son trépas. Ah ! souffre, pauvre âme, souffre au milieu des flammes vengeresses, fais monter du fond de l'abîme une voix suppliante, pour attirer sur tes douleurs la compassion de tes parents et de tes amis restés sur la terre !... On ne t'écoute pas, on ne te plaint pas. Des lèvres indifférentes et distraites ont récité un *De profundis* sur ton cercueil, et maintenant c'est fini. Du jour où tu as disparu loin des regards, ton image s'est évanouie des esprits et, par suite, des cœurs. Dans la crainte que ton souvenir n'attendrisse trop vivement les âmes et ne fasse encore couler des larmes, on évite même de parler de toi !

Eh quoi ! nous n'avons pas assez d'anathèmes pour flétrir la dureté de ce mauvais riche qui fermait les yeux aux misères du pauvre Lazare étendu et languissant à la porte de sa maison, et nous nous rendons coupables d'une cruauté encore plus hideuse !

Ingrat qui vis dans l'oubli des morts et des morts de ta famille, qui n'as pour eux ni regrets, ni tendresse, ni reconnaissance, ni cœur, quelle excuse apporteras-tu pour justifier ta conduite ?

Quel soin cette mère n'a-t-elle pas pris de ton enfance ; combien de nuits a-t-elle passées sans sommeil ; quels chagrins a-t-elle dévorés et quelles larmes a-t-elle essuyées pour toi ?... et tu l'oublies !

Combien de soucis, de travaux ce bien que ton père t'a laissé lui a-t-il coûtés ? De combien de plaisirs s'est-il abstenu pour agrandir ta fortune, pour te procurer une situation aisée et même brillante ?... et tu l'oublies ! Ce pain qui chaque jour alimente tes forces, ce lit sur lequel tu prends ton repos, ces meubles qui ornent ta maison, ces possessions qui font le charme de ta vie, sont le fruit des sueurs de ton père et de la sage économie de ta mère,... et tu les oublies, ingrat !

Quelle horreur n'aurais-tu pas de toi-même, si par intérêt ou par indifférence tu avais abandonné sans sépulture leurs corps glacés par la mort ? Et cependant qu'importe à ces corps privés de vie d'être conduits avec pompe au tombeau ou d'être jetés dans la terre !... Mais leurs âmes sentent ton indifférence et elles en souffrent cruellement.

Ah ! l'Eglise ne te reconnaît plus pour un de ses fils, elle qui, à chaque messe célébrée sur la surface du globe, demande à la miséricorde divine d'ouvrir enfin devant les âmes du purgatoire le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix ; elle qui, sept fois par jour, met sur les lèvres de tous ses prêtres ces paroles de supplication : « Que les âmes des fidèles reposent en paix, *Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace* » ; elle qui engage tous ses enfants à déverser sur les morts les bénéfices des indulgences qu'elle leur accorde à eux-mêmes.

II

Voulez-vous maintenant, m. f., apprendre quelle est cette vraie piété pour les morts que l'Eglise réclame de nous ? La voici traduite dans un exemple saisissant ; écoutez :

Durant les premiers jours de novembre de l'an 307, une maison ignorée de la florissante cité d'Ostie était le théâtre d'une scène émouvante et dont quinze siècles ont gardé toujours vivant l'impérissable souvenir.

Quelques nobles africains, inconnus alors, mais dont tous les échos du monde redisent aujourd'hui encore les vertus et les gloires, attendaient impatiemment dans ce port de la Méditerranée le vent favorable qui leur permettrait de faire voile vers la terre d'Afrique.

C'était d'abord un jeune homme revenu enfin à Dieu et à sa mère, après les égarements et les chutes qui avaient déshonoré sa jeunesse, et qui, bientôt consacré évêque, allait remplir l'Afrique et l'Eglise tout entière de l'éclat de sa science et du parfum de ses vertus. J'ai nommé S. Augustin. — C'était ensuite Monique, sa mère, femme incomparable par l'élévation de l'esprit, l'aménité du caractère, la délicatesse du cœur ; Monique saintement fière, aujourd'hui, de posséder un fils tel qu'Augustin. — C'étaient enfin quelques jeunes gens amis et admirateurs d'Augustin et que, pour ce motif, Monique entourait d'une tendresse toute maternelle.

Un soir, tandis que le soleil descendait lentement à l'horizon, Augustin et Monique, assis à la fenêtre de la maison qui leur offrait l'hospitalité, la main dans la main, les yeux et le cœur levés au ciel, discouraient, en présence de leurs amis, des choses de l'éternité. « Mon fils, disait la mère, plus rien maintenant ne me retient sur la terre. Il était une seule chose pour laquelle je désirais vivre, c'était de vous voir chrétien et catholique. Dieu a exaucé mes vœux au delà de toute espérance... que fais-je donc ici ? » — Et comme les jeunes gens qui l'écoutaient, attristés et surpris de ce langage inaccoutumé, lui demandaient si elle n'appréhendait pas de mourir loin de son pays, « Oh ! non, répondait cette femme forte, non, car jamais on n'est loin de Dieu. »

Cinq jours après, Monique, affaiblie déjà par de précoces infirmités, fut prise d'un violent accès de fièvre. Elle comprit que l'heure de son départ pour le ciel avait sonné. « Vous enterrerez votre mère ici, » dit-elle d'une voix tranquille comme l'espérance. A ces paroles, Augustin sent les larmes monter à flots de son cœur. Il a pourtant la force de les contenir, mais ses amis éclatent en sanglots. — « Mourir ici, s'écrie l'un d'eux, ah ! si c'était du moins dans la patrie ! » Cette plainte parvient jusqu'aux oreilles de sainte Monique déjà glacée par le

froid de la mort. « Tu entends, dit-elle à Augustin, tu entends ce que dit notre ami ? » — Puis s'adressant à tous : « Vous enterrerez mon corps où vous voudrez ; seulement, ce que je vous demande, c'est de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur en quelque lieu que vous soyez. » — Après avoir formulé cette recommandation suprême, elle joignit ses mains sur sa poitrine, leva les yeux au ciel et s'endormit doucement dans le Seigneur.

« En contemplant ma mère sur son lit de mort, nous raconte S. Augustin, je sentais affluer dans mon cœur une douleur immense. Cependant mes yeux, sous l'impérieux commandement de mon âme, refoulaient leurs larmes. » Il ne pleurait pas, ce généreux chrétien, car il pensait que les premières heures d'un deuil, surtout d'un deuil aussi cruel, doivent être consacrées à la prière. Il passa donc tout le jour et toute la nuit, veillant sa mère, priant à ses côtés, récitant des psaumes, avec ses amis. Le lendemain, il suivit le funèbre cortège, pâle, silencieux, abattu, dévorant ses larmes. « Je suivis le corps que l'on porta à l'église, dit-il, et j'en revins sans avoir versé une larme. Je ne pleurais pas, même lorsque le cercueil était déjà placé sur le bord de la fosse où on allait le descendre... Mais la tristesse m'accablait, une tristesse immense et je vous conjurais, mon Dieu, de vouloir bien la dissiper. »

En entendant ce récit, vous vous dites peut-être, m. f., que l'énergie du caractère étouffait dans ce magnanime jeune homme la tendresse du cœur... Détrompez-vous. Vous avez vu le chrétien qui prie, voici maintenant le fils qui pleure. Lorsque vint la nuit et qu'Augustin se trouva seul dans son appartement, pensant à la bonté de sa mère, à sa douceur, à l'inaltérable et profonde tendresse dont elle l'avait entouré pendant trente ans, il sentit son cœur fondre dans sa poitrine. « Je livrais mes yeux aux pleurs que j'avais retenus jusque-là, nous dit-il, ils coulèrent tant qu'ils voulurent, et, assis sur mon lit trempé de larmes, je goûtais le bonheur de pleurer sans témoins celle qui tant d'années avait pleuré sur moi. »

Voilà, m. f., voilà dépeinte au vif la piété envers les morts, telle que notre sainte religion l'approuve et l'inspire : la piété qui pleure, mais surtout la piété qui prie.

Voulez-vous encore savoir combien la douleur d'Augustin, si chrétienne dans son expression, le fut dans sa durée ?... Ecoutez ces quelques paroles que j'emprunte au livre de ses Confessions : « Aujourd'hui, treize ans après la mort de ma mère, me voici, Seigneur, en votre présence pour répandre des pleurs et des prières à son intention. Je sais qu'elle a fait miséricorde et que, de toute son âme, elle a remis leur dette à ses débiteurs. Remettez-lui donc les siennes, et s'il en est qu'elle ait contractées durant tant d'années qu'elle a vécu depuis son baptême, remettez-lui et n'entrez pas en jugement avec elle. » Puis, se souvenant qu'il était prêtre, évêque, pasteur d'âmes : « Inspirez, ajoutait-il, à vos serviteurs mes frères et mes enfants, inspirez à tous ceux qui liront ces lignes de se souvenir à l'autel de Monique ma mère et votre servante. Qu'elle reçoive ainsi, par les prières de plusieurs plus abondamment que par mes seules prières, le dernier témoignage d'affection qu'elle m'a demandé sur son lit de mort. »

* *

Voilà, m. f., le modèle achevé de la vraie et solide piété envers les morts : piété qui pleure mais surtout piété qui prie et sollicite des prières ; piété qui prie non pas un jour, une semaine, mais tous les jours.

Prier pour les morts, faire prier pour eux, offrir surtout, à leur intention, cette prière infailliblement efficace et toujours exaucée qui s'appelle le saint sacrifice de la messe : voilà notre premier et plus impérieux devoir à l'égard des âmes du purgatoire.

Avant de sortir de cette église, demandons-nous avec quelle fidélité nous nous en sommes acquittés jusqu'ici ; ne rentrons pas dans nos demeures sans avoir formulé les résolutions que la charité chrétienne réclame de notre compassion.

Prions pour les morts, afin qu'un jour les âmes qui nous seront redevables de leur entrée anticipée au paradis, nous accordent à leur tour le secours de leurs prières et nous reçoivent dans leurs bras, sur le seuil des tabernacles éternels. Ainsi soit-il.

II

LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE POUR LES DÉFUNTS

Mes frères,

S'adressant aux chrétiens de Thessalonique, l'Apôtre S. Paul écrivait : « Nous ne voulons pas que vous ignoriez la condition de ceux qui dorment dans le Seigneur, afin que vous ne soyez pas tristes comme ceux qui n'ont point d'espérance » (I Thess., IV, 12). Ce désir, l'Eglise catholique l'éprouve au sujet de tous ses enfants, et, pour mieux en obtenir la réalisation, elle ne s'est pas contentée d'inscrire dans son *Credo* les dogmes de la « résurrection de la chair » et de la « vie éternelle, » elle a voulu en outre rappeler presque quotidiennement, dans sa liturgie, cette doctrine et ces motifs d'espérance. Le spectacle de cette multitude innombrable de saints que nous fêtions ce matin n'était-il pas une vue splendide prise sur l'au-delà, et la commémoraison de tous les fidèles trépassés ne révèle-t-elle pas un autre aspect de l'immortalité à laquelle nous sommes destinés ? Prêtons donc l'oreille à la grande voix de l'Eglise, et de la manière dont elle se comporte envers ses fils défunts apprenons les leçons qui doivent nous inspirer.

I

Au matin de la résurrection de Jésus, les saintes femmes, ne trouvant pas le corps qu'elles étaient venues visiter, restaient consternées devant le tombeau vide ; et voici que deux anges leur apparurent et leur dirent : « *Quid quæritis viventem cum mortuis ?* Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ? » (Luc, XXIV, 5). Les prières et les cérémonies dont l'Eglise entoure les morts n'ont

pas d'autre signification. A ceux qu'égare l'incrédulité et qui s'imaginent qu'à la mort tout est fini, à ceux que le trépas d'une personne aimée plonge dans l'abattement et le découragement, elle répète avec force l'affirmation de sa foi en l'immortalité.

I. — Elle l'a fait entendre d'abord au chevet du moribond. Lorsque les symptômes avant-coureurs de la mort se sont manifestés, elle a redoublé de sollicitude : ses ministres sont accourus et ont multiplié les prières et les sacrements. Que signifiaient cette absolution et cette indulgence plénière accordées au malade, sinon qu'il y avait là une âme chargée de dettes dont la justice divine allait lui demander compte ? Que signifiaient ces onctions d'huile sainte et ce viatique, sinon que la mort est un passage et qu'il importe de fortifier celui qui s'apprête à le franchir ? C'est encore à ce même but que tendaient les invocations qui se succédèrent jusqu'au dernier soupir : préparer à cette âme un accueil favorable devant le tribunal de Dieu. Ainsi la mort, si contraire à tous les instincts de la nature, revêt dans la pensée de l'Eglise une signification nouvelle : c'est la fin de l'exil et de l'épreuve, le temps de la rétribution, le commencement d'une vie toute spirituelle ; c'est la mise en possession de la destinée définitive.

Regardons maintenant l'Eglise se pencher sur la dépouille mortelle que l'âme vient d'abandonner. Dans ce corps inerte qu'elle a sous les yeux, elle ne considère pas « ce je ne sais quoi qui n'a plus aucun nom dans aucune langue, » elle voit le tabernacle qui abrita une âme rachetée du sang de Jésus-Christ et héritière du royaume du ciel ; elle voit surtout le sujet futur d'une résurrection glorieuse, semblable au grain de froment voué à la corruption pour donner naissance à une vie plus intense. Et de quel respect ne l'entoure-t-elle pas ! Ses ministres président à l'ensevelissement ; l'église qui avait reçu en ses murs le nouveau-né à son entrée dans la vie sera aussi le lieu d'où le chrétien partira pour aller reposer de son dernier sommeil ; l'eau bénite, les flambeaux allumés, le parfum de l'encens seront prodigués autour de lui ; la terre qui le recouvrira sera une terre bénite, appelée d'un nom suggestif : *cimetière*, c'est-à-dire *lieu de sommeil*, où domine la croix, à la fois mémorial et promesse. Si le défunt a brillé par l'excellence de ses vertus, si des miracles ont attesté sa sainteté, l'Eglise alors placera ses restes sur les autels, elle les entourera d'honneur et de vénération. C'est que toujours son regard, qu'il s'agisse du chrétien le plus modeste ou du saint le plus illustre, pénètre jusqu'aux cieux ; c'est qu'au delà de cette fragile enveloppe charnelle elle aperçoit l'âme qui, elle, n'a pas cessé de vivre et qui doit venir un jour en reprendre possession.

II. — Les cérémonies saintes, déjà si expressives par elles-mêmes, le deviennent bien plus encore si l'on considère les prières qui accompagnent les funérailles. Une double préoccupation y domine : celle d'apporter aux vivants la consolation et au défunt le soulagement au milieu des peines qu'il peut avoir à souffrir. Et à vrai dire, c'est toujours le même but que poursuit l'Eglise : panser de sa main maternelle, dans toute la mesure du possible, les maux causés par le péché. Aux premiers elle rappelle que celui qu'ils pleurent ne les a pas quittés pour toujours ; au nom de l'âme souffrante, dont elle emprunte les sentiments soit antérieurs à la mort soit présents au sein des flammes expiatrices, elle fait monter vers Dieu ses gémissements et ses supplications.

Il serait trop long, m. f., de vous l'exposer en détail : il faudrait pour cela citer en son entier l'office des défunts ; c'est pourquoi je me bornerai à quelques indications.

Tout à l'heure, quand l'éclatante parure qui rappelle le blanc vêtement des bienheureux aura fait place aux couleurs du deuil, lorsque les fleurs auront disparu des autels et que les sons de l'orgue se seront éteints, la première parole que les ministres de l'Eglise feront entendre sera celle-ci : « *Placebo Domino in regione vivorum*. Je plairai au Seigneur dans la terre des vivants. » Et tour à tour, des effusions de reconnaissance, d'amour et de confiance monteront de leur cœur à leurs lèvres sous forme d'antiennes et de psaumes appropriés, jusqu'à ce que le *Magnificat*, hommage des âmes à la Reine du purgatoire, vienne mettre fin au chant des Vêpres.

Demain, lorsque commenceront les Matines et Laudes auxquelles vous vous ferez un devoir d'assister pieusement, c'est encore une assurance d'immortalité qui ouvrira la psalmodie : « *Regem cui omnia vivunt*. Tout vit pour notre Roi... *Exultabunt Domino ossa humiliata*. Les os humiliés tressailliront d'allégresse. » Et vous entendrez, pour la terminer, descendre du ciel ce cri d'allégresse : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur... Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, quand bien même il serait mort vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra pas à jamais. » Non, ceux qui nous ont quittés ne sont pas morts tout entiers : ils ont seulement subi la loi qui condamne à la destruction ce que le péché a infecté, et nous avons mieux à faire que de verser sur eux des larmes stériles, il nous faut leur apporter le tribut de notre charité et de notre compassion en priant pour eux.

C'est de cette conviction et de ce devoir que l'Eglise cherche à nous pénétrer pendant tout le cours de la messe. Tandis que l'épître, l'évangile, la préface nous rediront la grande leçon de l'espérance, les supplications s'étendront à toutes les étapes douloureuses imposées à l'âme avant de parvenir au bonheur éternel : la prose et l'offertoire contempleront le suprême assaut que lui auront livré les puissances infernales ; l'introït, les oraisons, le graduel, le trait et la communion la verront aux prises avec les exigences de la justice divine. Et lorsqu'enfin, ayant pour ainsi dire épuisé toutes les ressources de son art inspiré et de sa tendresse maternelle, l'Eglise se verra contrainte de s'arrêter, sa dernière invocation sera pour appeler sur nos morts la paix, cette paix que Jésus-Christ est venu apporter au monde : « *Requiescant in pace*. Qu'ils reposent en paix ! »

« *Requiescant in pace !* » Dans sa pensée, la vie présente n'était qu'un pèlerinage, un voyage dont chaque pas devait marquer un rapprochement vers le but. Maintenant la course est finie, une nouvelle période a commencé pour l'âme qui a simplement vu ses conditions d'existence se modifier, c'est maintenant le temps du repos : « *Hæc requies mea in sæculum sæculi.* » Puisse seulement aucun obstacle ne s'opposer à la jouissance immédiate de la récompense entrevue !

Oui, nous pouvons bien conclure de là avec Bossuet : « Les ombres de la mort se dissipent, les voies sont ouvertes à la véritable vie ; la mort qui semblait tout détruire a tout édifié. »

II

I. — La prière de l'Eglise, m. f., est une prière *publique*, et, à ce titre, elle participe aux promesses faites par Notre-Seigneur à celle que plusieurs font ensemble en son nom. Nous ne saurions donc mieux faire que de nous y associer en faisant nôtres les pensées qui l'inspirent et les paroles dont elles se compose. Elle est de plus un *modèle :* beaucoup mieux que nous, l'Eglise connaît les accents qui peuvent émouvoir le cœur de son divin Epoux et amener sa miséricorde à tempérer les rigueurs de sa justice.

Ce double motif nous dicte la ligne de conduite à suivre, soit lorsque, comme aujourd'hui, nous voulons apporter nos suffrages à tous les fidèles trépassés, soit lorsque c'est à un seul défunt que nous rendons les derniers devoirs.

Il faut, hélas ! en faire le triste aveu, beaucoup de chrétiens, lorsqu'ils assistent à des funérailles, semblent y être venus bien plus pour accomplir une obligation d'urbanité ou pour la consolation des vivants que dans la pensée d'assister une âme qui peut-être se trouve dans une cruelle détresse. Après avoir multiplié les condoléances à l'adresse des amis et des proches, après avoir soigneusement fait constater leur présence, ils suivent le convoi avec un esprit tout occupé de pensées étrangères ou même en liant conversation avec leurs voisins. A l'église, leur regard erre çà et là, ils prêtent une oreille distraite aux chants qui s'exécutent, ils ont hâte de voir l'office prendre fin et de regagner leurs demeures pour s'y livrer de nouveau à leurs occupations habituelles.

Qu'une telle attitude, m. f., ne soit pas la vôtre ! Ayez à cœur d'observer à l'égard de celui qui n'est plus la même charité et la même compassion que celles dont vous vous sentiez animés envers lui tandis qu'il vivait. Dans ce but, apportez avec vous un livre où soient reproduits en leur entier l'office et la messe des morts ; si vous ignorez le latin, munissez-vous d'une bonne traduction, et suivez attentivement chacune des phases par lesquelles se déroule la Liturgie sacrée. J'ose vous le promettre avec assurance : vous serez surpris des fruits que vous en retirerez. Non seulement votre prière, à l'unisson de celle de l'Eglise, montera plus fervente vers le ciel, non seulement vous accomplirez un acte excellent et fort méritoire, mais votre âme elle-même sera doucement envahie par une foule de pensées et de désirs célestes. Vous comprendrez mieux le néant des vanités de ce monde ; vous aspirerez après la vraie vie, celle qui ne finit pas et qui apporte des biens impérissables ; la crainte des jugements divins vous suggérera le désir de faire pénitence dès ici-bas et de mener une existence telle que vous puissiez en rendre compte sans rougir, au jour terrible que votre imagination vous représentera par avance.

Et c'est ainsi que, par une juste récompense, vous serez les premiers à bénéficier de votre acte de vertu.

II. — Vous le serez encore d'une autre manière. Lorsque la mort viendra frapper autour de vous et creuser à votre foyer des vides douloureux, votre pensée, éclairée par un contact fréquent avec les lumières de la foi, saura la découvrir sous son vrai jour et la dépouiller du caractère désespérant que lui prêtent les païens.

Vous pleurerez, certes, et vous en aurez bien le droit, puisque Jésus-Christ lui-même vous en a donné l'exemple et que vous ne voulez pas mériter le reproche que S. Paul infligeait au paganisme de son temps, d'être « sans affection, *sine affectione* » (Rom., I, 31). Mais par ailleurs les consolations ne vous feront pas défaut. Vous apercevrez dans cette séparation la condition nécessaire à la fin de l'exil et à l'entrée dans la patrie ; peut-être aura-t-elle été pour celui qui vous a quittés le terme de longues années de travaux, de souffrances et de pénibles infirmités. Vous aurez, de même, le réconfort de fleurir sa tombe, mais qu'est-il à côté de celui de sentir son âme toujours près de la vôtre, plus attentive encore que par le passé à votre destinée, vous chérissant d'un amour plus tendre et plus fort, sollicitant vos secours spirituels et appelant en retour sur vous les bénédictions divines !

Par-dessus tout, la victoire de la mort vous apparaîtra comme éphémère : « *Ubi est mors victoria tua ?* » (I Cor., XV, 55). A vos yeux brillera déjà l'aurore, plus ou moins proche, de la réunion éternelle, de ce jour où « Dieu essuiera toutes larmes des yeux de ses élus, où il n'y aura plus ni mort ni deuil ni cris ni souffrance » (Apoc., XXI, 4), et vous ne concevrez pas alors d'autre ambition que celle de vous rendre dignes de rejoindre dans le splendide royaume des cieux les êtres chers qui vous y auront précédés. « *Memorare novissima tua,* nous dit la Sainte Ecriture, *et in æternum non peccabis.* Souviens-toi de ta fin, et tu ne pécheras jamais » (Eccli., VII, 40). Leur mort vous deviendra ainsi un perpétuel avertissement ; au lieu de vous inspirer de stériles regrets, elle sera génératrice de viriles résolutions.

* *

Ces résolutions, m. f., vous saurez les dégager de l'ensemble des cérémonies qui vont avoir lieu. Pour aucun d'entre vous elles ne seront sans évoquer le souvenir de quelque cher disparu et tout l'appareil funèbre de ces jours éveillera dans votre âme une certaine mélancolie. Gardez-vous de croire, en y cédant, avoir fait tout votre devoir. Elle n'est qu'un sentiment, et comme tel elle reste sans effica-

cité. Ce qu'il vous faut principalement, c'est prier pour les morts : pour les vôtres, pour tous, car un grand nombre n'ont personne qui pense à eux ; c'est aussi penser à vous-mêmes, car votre sort est entre vos mains. C'est après vous être appliqués à mener une vie sainte que vous pourrez compter sur les prières de l'Eglise pour payer à votre place les dettes contractées par votre fragilité, et votre activité personnelle sera pour vous le meilleur gage d'un repos éternel semblable à celui que vous allez implorer pour les autres. Ainsi soit-il.

III

A des Tertiaires franciscains

LA DÉVOTION FRANCISCAINE EN FAVEUR DES AMES DU PURGATOIRE

> ***Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.***
> **Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. (Math., v, 7).**

Le mois de novembre est particulièrement consacré à la prière pour le repos des âmes des fidèles trépassés. Il est peu de dévotions qui soient aussi universellement répandues que celle-là : elle est vraiment catholique. Cela suffit pour que nous soyons assurés de la trouver en plein essor dans l'Ordre Séraphique.

En fait, S. François, en qui le sens catholique était affiné, a légué à ses enfants l'héritage de sa piété en leur recommandant la prière pour les morts. La commisération pour les pauvres âmes ne s'éteindra pas dans sa famille religieuse ; toutes les générations se transmettront, comme un patrimoine, la grande pitié. Chacune d'elles participera à la béatitude évangélique : « *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* »

Il y a grande utilité à explorer le trésor créé par la sagesse et la piété des âges antérieurs. Pour ce motif, nous essaierons de nous rendre compte de ce que fut, dans l'Ordre Séraphique, la dévotion en faveur des âmes détenues dans les flammes expiatrices. Nous ne marchanderons point nos suffrages, si notre foi est plus éclairée.

Dans toute dévotion nous devons distinguer les principes théologiques sur lesquels elle repose et les pratiques par lesquelles elle s'exprime. Or, soit dans l'enseignement donné dans l'Ordre, soit dans les pratiques traditionnelles en honneur parmi ses membres, nous pouvons reconnaître la note catholique dans toute sa plénitude. *L'enseignement de ses théologiens* est vraiment lumineux et *la pratique de ses saints* se révèle souverainement édifiante.

I. — *Enseignement théologique de l'Ordre*

Avant toutes choses, lorsque nous voulons nous rendre compte si une dévotion est vraiment catholique, nous devons confronter les principes sur lesquels elle s'appuie avec l'enseignement de la saine théologie. Quelle notion devons-nous avoir tout d'abord du Purgatoire, d'après les Docteurs de la famille franciscaine ?

A leurs yeux, le Purgatoire est avant tout une création de la sagesse et de la miséricorde divines. En l'instituant, Dieu a trouvé le moyen d'allier les droits de son inflexible justice et les inclinations miséricordieuses de son cœur. N'est-ce pas la meilleure réponse à faire à nos frères égarés qui tentent de biffer, d'un trait de plume, cet article des croyances catholiques ? Comment n'ont-ils pas vu qu'ils acculaient aux abîmes de la désespérance ?

Suivons le Docteur Séraphique dans sa démonstration de l'existence du Purgatoire. Rien de souillé, dit-il, ne saurait entrer dans le royaume des cieux. Qui de nous pourrait se flatter d'entrer jamais dans l'éternelle félicité si, comme le prétend la Réforme, il n'y a pas un lieu d'expiation où les âmes, au sortir de cette vie, achèvent de se purifier ? Comment celui qui découvre des taches jusque dans les étoiles n'aurait-il trouvé aucun vestige de souillure dans l'âme qui s'éloigne de sa prison de boue avec les derniers regrets ? Pour tout résumer, il ajoute d'un mot : « Les saintes Ecritures, l'autorité des Pères, de pieuses révélations, les arguments de la raison, la pratique de l'Eglise, toutes les voix s'unissent pour affirmer la réalité du Purgatoire : du moment que l'âme, en quittant cette terre d'exil, reste passible de peine, il faut de toute nécessité qu'il y ait un lieu dans lequel elle purge sa peine temporelle [1]. »

Les apôtres franciscains avaient pleinement conscience, en prêchant sur le Purgatoire, d'être les porte-voix de l'Eglise ; ils redisaient avec S. Léonard de Port-Maurice : « Qu'il y ait un Purgatoire, c'est un article de foi clairement exprimé dans les saintes Ecritures, dans les conciles et dans les saints Pères [2]. »

Les écrivains, de leur côté, n'ont point amoindri la notion du Purgatoire, création de la justice divine, ni quant à la nature, ni quant à l'acuité des souffrances, ni quant à leur durée. Ils évoqueront au contraire chacune de ces particularités pour aviver les sources d'une compassion effective.

Magistral est l'exposé de S. Bonaventure dans son commentaire des Sentences. Il pose d'abord ce principe que les peines du Purgatoire sont plus grandes que toutes celles que l'âme pouvait endurer lorsqu'elle était unie à une chair mortelle ; et cela en pleine conformité de doctrine avec Pierre Lombard et les saints [3]. Il établit nettement le double supplice auquel ces âmes saintes sont condamnées, à savoir le supplice de la peine du dam et celui de la peine du feu ; il revient sur cette question dans son *Compendium theologiæ veritatis*.

Il appartient à une âme séraphique de méditer sur la peine du dam. Dans l'instant de leur sortie de la vallée de larmes, ces âmes ont entrevu la beauté céleste de leur divin Epoux ;... c'est lui le foyer de l'amour ;... la blessure la plus cuisante, c'est bien celle-là : elles s'élancent vers lui avec

[1] *Sent.*, l. IV, dist. xx, quæst. I ; *Op.*, éd. Vivès, p. 28.
[2] *Sermon sur le purgat.* ; *Œuvres*, II, p. 167.
[3] *Ut supra*, p. 40.

toutes les énergies de leurs puissances, mais elles retombent sur elles-mêmes et s'affalent dans le brasier ardent.

La peine du feu est plus accessible à l'intelligence humaine. Ce ne sont pas les théologiens franciscains qui s'égareront dans des compromissions avec le scepticisme contemporain, par des ménagements inutiles et dangereux. Oui, enseigneront-ils, dans le Purgatoire il y a du feu, un feu corporel à qui Dieu communique la faculté d'avoir une action réelle sur les âmes ; il est, de par la toute-puissance du Très-Haut, instrument de la justice divine.

Pour nous donner une idée aussi exacte de l'action de ce feu et des souffrances dont il est le principe, ils enseignent, faisant d'ailleurs écho aux meilleures autorités, que ce feu est de même nature que celui de l'enfer ; entre eux il n'y a qu'une seule différence : c'est que celui-ci est éternel, tandis que les flammes expiatrices s'éteindront un jour.

Il a plu à Dieu de manifester à plus d'une âme séraphique la réalité des souffrances endurées dans ce lieu de purification. Nous n'élevons jamais les pieuses croyances à la hauteur d'un dogme, mais nous ne saurions non plus faire fi des saintes visions. L'enseignement des saintes Catherine de Gênes, Françoise Romaine, Marie-Françoise des Cinq-Plaies, Véronique de Giuliani est en parfaite harmonie avec les données de la plus saine théologie.

Une conclusion se dégage de leurs diverses descriptions du lieu d'expiation : c'est que les peines n'y sont point uniformes. Voici par exemple sainte Françoise Romaine qui voit le Purgatoire divisé en trois zones : la première est celle où les âmes fournissent la satisfaction exigée pour des péchés mortels qui n'ont point, quoique pardonnés, été suffisamment réparés en ce monde ; la deuxième est réservée pour les âmes qui ont des péchés véniels sur la conscience ; la troisième, le Purgatoire supérieur, est destinée à la purification des imperfections [1].

Cette description n'est que le commentaire du principe exposé par S. Bonaventure : « Au témoignage de S. Augustin, la douleur sera d'autant plus vive que l'âme avait adhéré plus fortement aux vanités mondaines. » On peut conclure de ce principe avec quelle sagesse sainte Catherine de Gênes parle, dans son traité admirable du *Purgatoire*, de l'expiation à fournir par les âmes qui n'ont point assez aimé Dieu. Ce ne sera plus pour elles l'acuité des peines sensibles qui fera leur tourment, mais bien l'état de langueur auquel elles se verront réduites.

Un des points délicats dans la question du Purgatoire est celui de la durée de l'expiation. S. Bonaventure arguë du même principe de l'adhérence de la volonté. Plus les forces vives auront été engagées, plus longue sera la durée de l'expiation. Nous trouvons dans les révélations des saints de l'Ordre des indications qui sont de nature à impressionner. Ainsi la reine Gertrude, lâchement assassinée, apparut à sa fille sainte Elisabeth, étant encore en Purgatoire, plusieurs années après les événements tragiques dans lesquels elle avait perdu la vie. Les âmes du père et de la mère de Gaétan Laviosa étaient depuis longtemps en Purgatoire lorsqu'elles apparurent à sainte Marie-Françoise des Cinq-Plaies pour réclamer des prières. La bonne sainte avait autrefois coutume d'offrir son assistance au saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme de son oncle ; elle cessa de le faire ; cette âme lui apparut alors pour lui faire des reproches et solliciter sa charité compatissante.

La piété franciscaine ne pouvait oublier que si les peines du Purgatoire sont acerbes, toute consolation néanmoins n'est point bannie du lieu d'expiation ; elle ne se lasse point de méditer sur les miséricordes divines dont ces âmes sont l'objet au sein même des flammes. Sainte Françoise Romaine put lire, sur la porte du Purgatoire, l'inscription : « C'est ici le Purgatoire, lieu d'espérance. » C'est bien la même pensée qu'exprime le Docteur Séraphique lorsqu'il affirme la sécurité dont jouissent ces saintes âmes assurées de leur salut. Elles se savent établies en un bienheureux état où elles ne peuvent plus perdre la grâce de Dieu par le péché. C'est le même saint Docteur qui parle de l'assistance des bons anges à l'égard des âmes souffrantes, pieuses croyances qu'il n'est point téméraire d'accepter, mais dont il faut parler avec discrétion, pieuses croyances que confirment les faits extraits de l'hagiographie franciscaine. Le Purgatoire apparaît donc dans l'enseignement séraphique avec un rayonnement de consolations si douces que la rigueur des arrêts de la justice divine en est tempérée. Ces âmes aiment Dieu, elles s'en savent aimées et elles sont assurées de le posséder un jour.

Il faut bien le dire aussi, selon la belle expression des Constitutions des Mineurs Capucins, Dieu nous accorde de pouvoir entretenir, avec ces chères âmes qui ont quitté la terre d'exil, un commerce si doux d'affectueuse charité, que l'amertume des larmes de la séparation en doit être adoucie. Envisagé dans les splendeurs de ce jour, le Purgatoire apparaît comme une irradiation de la miséricorde.

Entre toutes les consolations qui transforment vraiment le lieu d'expiation en vestibule du ciel, une des plus sensibles est celle du secours efficace qu'apporte, dans ce lieu de la purification, la Bienh. Vierge Marie. Une âme, pour laquelle sainte Marie-Françoise des Cinq-Plaies avait prié avec une ferveur soutenue, se manifesta à elle. La sainte de lui demander si ses suffrages lui étaient utiles. Et l'âme de répondre qu'elle les recevait tous par les mains de la T. S. Vierge et que, grâce à elle, elle voyait diminuer les jours et les mois de ses peines [1].

II. — *La pratique traditionnelle*

Lorsque Dieu révèle aux saints l'intensité du foyer qui consume les âmes dans le Purgatoire, son

[1] P. Guérin, *Sainte Françoise Romaine* dans *Vie des Saints*, III, p. 317-8. La remarque a été faite et mérite d'être soulignée : le Purgatoire de Dante est bien pâle si on le compare aux descriptions faites par les mystiques franciscains, notamment sainte Véronique Giuliani.

[1] Bernard Laviosa, *Vie de la bienh. Marie-Françoise des Cinq-Plaies*, 1866, p. 140.

but est certainement de les inciter à une compassion profonde qui se traduira par de pieux suffrages. Comment la famille franciscaine a-t-elle secondé les miséricordes du plan divin ? Il est facile de le constater en étudiant la pratique traditionnelle en honneur dans l'Ordre.

Admirons tout d'abord la sagesse avec laquelle le Séraphique Père nous trace notre devoir vis-à-vis de nos chers défunts. On dirait cette page écrite d'hier, car elle répond bien aux préjugés du jour, dont elle est la condamnation. Il recommande aux membres du Tiers Ordre d'assister aux funérailles de leurs confrères. Il insiste sur l'observation : les Frères ne doivent pas se retirer avant la mise au tombeau. Ce n'est pas un témoignage vide de sens qu'il demande à ses enfants d'apporter auprès d'un cadavre ; il demande sans doute d'honorer la dépouille mortelle d'un serviteur de Dieu, ce sont en effet les restes d'un temple tombé en ruines ; mais ce qu'il veut par-dessus toutes choses, c'est la prière pour les morts, et il recommande expressément l'assistance à la messe des funérailles [1].

Léon XIII s'est évidemment inspiré de ce texte primitif ; il n'a pas cru devoir en souligner toutes les recommandations. Il savait qu'en demandant aux Tertiaires d'assister aux funérailles, il les conviait à la prière. Ce n'est point parmi nos Frères que l'on trouvera les hommes qui ne commenceront à s'unir au cortège funéraire qu'à la sortie de l'église. En plus d'une localité, ils ont, pour réagir contre la vaine parade et la conversation ininterrompue, pris la résolution de se grouper et de se rendre au cimetière soit en priant soit en gardant le silence.

Nous n'insisterons pas sur les anciens suffrages : les membres du Tiers Ordre doivent aujourd'hui, à la mort de chaque confrère, réciter le chapelet et offrir une communion pour la délivrance de son âme si elle est retenue dans les flammes expiatrices. D'ailleurs, dans chacune de ses Règles, S. François insiste sur le souvenir devant Dieu en faveur de nos chers défunts. Nous ne nous écarterons pas de la vérité en disant que le St-Siège a reconnu la dévotion spéciale de l'Ordre Séraphique, puisqu'il a autorisé une commémoraison spéciale de tous nos défunts à la date du 5 octobre, à la manière dont l'Eglise la célèbre pour tous les défunts le 2 novembre : c'était couronner l'œuvre du Séraphique Père.

Ce n'est pas seulement pour nos Frères et nos Sœurs en S. François que nous devons faire monter vers le ciel d'ardentes prières, mais bien pour la multitude des pauvres âmes souffrantes, tout en réservant un spécial souvenir pour ceux à l'égard desquels nous pouvons avoir contracté des dettes de justice ou des obligations de charité. Notre-Seigneur, apparaissant à sainte Marguerite de Cortone, lui adressait ces paroles : « Dis aux Frères Mineurs de prier pour les âmes du Purgatoire ; les âmes qui attendent leur délivrance et qui y souffrent sont en tel nombre que les hommes ne sauraient s'en faire une idée. »

[1] « Ut defuncti exsequiis procurent personaliter interesse ; a quibus donec missarum fuerint celebrata solemnia et corpus tumulo conditum non recedant. » (*Regula*, I, c. XIV).

Il n'est pas rare que nous constations l'efficacité de la prière de nos Saints en faveur des âmes souffrantes. Dieu permettait que ces âmes apparussent à nos bienheureux Frères ou à nos Sœurs ferventes sous une forme sensible, d'ordinaire pour se recommander à leurs prières. Nous pouvons, de ces faits, recueillir d'utiles leçons. La première sera que nous ne devons jamais désespérer du salut d'aucune âme ; la seconde que nous ne devons jamais nous lasser dans nos supplications en faveur de nos défunts. La vie de sainte Colette nous offre un exemple qui autorise cette double conclusion. Rappelons les faits.

Raoul de Corbie, tuteur de la sainte, faillit être damné ; il ne fut sauvé qu'à cause d'une grâce de conversion obtenue par les prières de la sainte à la dernière heure. Le salut était assuré, mais l'expiation devait être longue. Pendant sept ans, l'ancien prince-abbé de Corbie vint implorer la pitié de sa pupille ; ce n'est qu'au bout de ce terme que les pénitences volontaires de l'illustre réformatrice obtinrent la grâce désirée.

La vie du bienh. Fr. Félix de Nicosie renferme un trait des plus édifiants. Un jour qu'il revenait de la quête, il longeait le mur d'un ancien cimetière abandonné. Tout à coup il entend des cris ; il se précipite, mais ne voyant personne il demande : « Qui êtes-vous ? Où êtes-vous ? Que voulez-vous ? » Et les voix de répondre : « Nous sommes les âmes dont la dépouille mortelle repose ici. Personne ne pense à nous, personne ne nous aide à payer nos dettes à la justice divine. Toi qui penses à tant d'autres, n'auras-tu pas pitié de nous ? »

On a dit que l'usage des monuments affectant la forme de lanterne remontait au XII[e] siècle. Aujourd'hui les monuments se dressent, mais la clef du symbole est perdue. Aucune flamme ne brille, aucun rayon ne s'échappe de l'intérieur. Le bienh. Félix voulait, lui aussi, que de vraies lanternes fussent placées dans les cimetières pour inviter les fidèles à prier pour le repos de l'âme des défunts [1].

L'Ordre Séraphique ne s'est donc pas donné pour mission une compassion stérile ; il n'a rien négligé pour instruire ses membres sur les moyens pratiques à mettre en œuvre pour venir en aide aux âmes du Purgatoire. Le premier de tous, celui que tous nos saints ont recommandé, celui qu'en union avec les Docteurs de l'Eglise ils ont déclaré souverainement efficace, est le saint sacrifice de la messe. Relisons les belles pages de S. Bonaventure ou le trésor caché de S. Léonard de Port-Maurice, ou encore le travail si solide du P. Martin, religieux capucin, et nous apprécierons mieux l'efficacité de l'auguste sacrifice offert pour les défunts. Le Docteur Séraphique applique au saint sacrifice les paroles de Zacharie : « *En quoque in sanguine Testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu* » (Zach., IX, 11) et il rappelle que l'Eglise croit avec une certitude inébranlable que le sang précieux de Jésus-Christ sert non seulement à la rédemption de ceux qui sont sur la terre, mais encore à la délivrance de ses enfants dans l'autre monde.

[1] P. Henri, *Vie du bienh. Félix de Nicosie*, p. 136.

S. Léonard de Port-Maurice complète cet exposé. Se réclamant de l'autorité de S. Jérôme, il affirme deux choses dignes d'attention : la première est que pendant qu'on dit la messe pour une âme du Purgatoire, le feu qui la consume suspend son énergie, la seconde, que « beaucoup d'âmes sont soulagées et même délivrées au moment où le prêtre élève, entre ciel et terre, la divine Victime [1]. »

La sainte messe a paru d'une telle valeur aux yeux de nos saints, que, malgré leur amour pour la sainte pauvreté, ils lui ont demandé, non pas de faire fléchir ses rigueurs, mais bien d'agréer les moyens pratiques qui, en respectant ses délicatesses, leur permettraient de subvenir aux pauvres âmes. C'est ainsi que la Sœur Fidèle recevait les honoraires procurés par le zèle du bienh. Félix de Nicosie, pour les distribuer ensuite à de pauvres prêtres qui célébraient pour les âmes du Purgatoire.

C'est bien là une des pensées qui doivent nous faire apprécier le bonheur de notre vocation séraphique. La Règle demande aux Tertiaires d'assister, autant que la chose est compatible avec leurs devoirs d'état, à la sainte messe tous les jours. Souvenons-nous de l'exemple de sainte Marguerite de Cortone. Dieu lui fit connaître que, pour récompenser sa piété filiale, il avait abrégé les longues souffrances que son père et sa mère auraient dû endurer. Elle offrait à cette intention les messes qu'elle entendait et les communions qu'elle faisait. Finalement elle obtint aussi leur délivrance.

Ce n'est pas une des moindres consolations pour les enfants de S. François que de savoir qu'ils peuvent puiser à pleines mains dans le trésor des indulgences ouvert par la munificence du Saint-Siège en leur faveur, avec la faculté pour eux d'appliquer ces indulgences aux âmes du Purgatoire. S. Bonaventure justifie d'un mot la pratique de l'Eglise : « La garde et la sage dispensation du trésor formé par les mérites du Christ et de ses saints appartient au Pape, qui autorise les amis de ces chères âmes à solder pour elles les dettes contractées. » Le P. Gaétan de Bergame fait appel à l'autorité du Docteur Angélique : « Du moment où l'Eglise peut transférer les mérites communs, il n'y a pas de raison pour que ce transfert soit réservé aux seuls vivants est refusé aux morts [2]. » Telle est la richesse des trésors ouverts à la piété séraphique que nous pourrions nous demander d'où procède la bienveillance du Siège Apostolique à l'égard de la famille franciscaine. Tout étonnement doit cesser si l'on réfléchit aux mérites accumulés dans ces trésors par le Séraphique Père lui-même et par tous ses enfants qui, dans la milice céleste, sont légion.

Les Tertiaires peuvent d'ailleurs bénéficier des indulgences communes à tous les fidèles, comme celles, qu'on ne saurait trop recommander, du T. S. Rosaire. Entre toutes les pratiques de dévotion, il en est une qui est plus particulièrement chère aux enfants de S. François : c'est celle de l'exercice du Chemin de la croix. Cette dévotion, par ses origines, est éminemment franciscaine et il a plu au Saint-Siège de l'enrichir d'un nombre incalculable d'indulgences. Faisons écho aux accents apostoliques de S. Léonard de Port-Maurice : « Si un rayon de la foi nous dessillait les yeux, nous verrions chacune des stations du Chemin de la croix environnée d'âmes du Purgatoire qui nous supplieraient de les aider. » S. Benoît-Joseph Labre mérite d'être cité comme modèle ; la pratique de son Chemin de croix aurait suffi à rendre sa mémoire particulièrement édifiante.

Nous pouvons venir en aide aux âmes du Purgatoire par d'autres moyens que celui de pieuses oraisons. Toutes nos bonnes œuvres ont un mérite satisfactoire qu'il est loisible à chacun d'offrir à la divine Justice en faveur des chers défunts. Sainte Elisabeth, reine du Portugal, à la mort du roi Denis, son époux, fit de magnifiques largesses : parures de soie, argenterie, bijoux d'or, pierres précieuses, tout fut sacrifié pour obtenir de Dieu la délivrance de l'âme du roi ; tout fut versé dans le sein des pauvres ; la sainte savait que, pour le salut des âmes, toute-puissante est leur clameur.

L'hagiographie franciscaine est remplie de récits qui attestent la dévotion profonde des Saints de l'Ordre en faveur des âmes du Purgatoire : ils répondent à leurs appels déchirants par des flagellations qui font voler leur chair en lambeaux, par des jeûnes, par des austérités dignes de la Thébaïde. Vierges et pénitentes assument la lourde charge d'expier pour les pauvres âmes, afin d'abréger la durée de leurs supplices, diminuer l'acuité de leurs douleurs et obtenir leur délivrance.

A cette pensée d'expier aux lieu et place des âmes retenues en Purgatoire, se rattache la pratique du vœu héroïque particulièrement en honneur dans l'Ordre de S. François. Le cardinal Ximénès le fit sur le conseil de la T. S. Vierge elle-même. Ce vœu consiste à déposer entre les mains de Notre-Dame, pour qu'elle en dispose à son gré en faveur des âmes du Purgatoire, le mérite de toutes et de chacune de nos bonnes œuvres. Si vous ne l'osez, si des conseils autorisés vous en dissuadent, inspirez-vous du moins de la pensée qui en a suggéré l'usage : pleurez avec la Vierge des Douleurs. Ces larmes, mêlées à celles de Marie, unies au sang du Christ, tomberont comme une pluie bienfaisante sur les flammes expiatrices.

L'œuvre des œuvres est encore la sainte communion. C'est bien alors que l'âme chrétienne, que l'âme séraphique est toute-puissante sur le cœur de Dieu. Plus une âme reste unie au Christ dans la pureté du saint amour, plus elle est à même de tra-

[1] Missa celebrata, plures animæ exeunt de purgatorio. (*Instr. sur la sainte messe ; Œuvres*, III, p. 304).

[2] « Non est aliqua ratio quare Ecclesia transferre possit communia merita, quibus indulgentiæ innitantur, in vivos et non in mortuos » (Supp. III P., quæst. LXXIII, art. X, ad 10). — Les prédicateurs franciscains savaient parfois établir la valeur des indulgences par des arguments sans réplique. Lorsque les Mineurs pénétrèrent en pays rhénan, une personne tombée dans la misère vint implorer la pitié du P. Berthol. Celui-ci lui remit un papier sur lequel étaient écrits ces simples mots : « 10 jours d'indulgence, » représentant le gain spirituel réalisé par cette femme par son assistance au sermon. Sur le conseil du Père, la pauvre femme va trouver un banquier. On convient que le papier sera payé à la valeur de son poids. Les balances sont là, le papier est déposé dans un des deux plateaux, dans l'autre le banquier a jeté une pièce de monnaie. O surprise, il ne fléchit pas. Une deuxième pièce de monnaie est jointe à la première, puis une troisième ; le banquier en met 10, 30 ; les plateaux ne s'équilibrent que lorsque la somme est suffisante pour subvenir aux besoins de la suppliante. (*Chron. des FF. Min.*, IIe partie, l. II, ch. 30).